



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le samedi 21 mars à 09h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Sandrine BUCHOU, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Christian TALLIO, Elsa NOBLET, Baghdadi ZAMOUM, Myriam GANDOLPHE, Primaël PETIT, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Driss SAÏD, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Hava AVCI, Jérôme SULIM, Solen PEDRON, Jocelyn BUREAU, Virginie GRENIER, Fabien QUÉDÉ, Léa MARIÉ, Alain CHAUVET, Laurent FOUILLOUX, Fabienne LAMOUR, Vincent OTEKPO, Soizic ROYER, Hugo COLLET, Ghislaine CARREZ, Vincent LE GARJAN, Véronique SACHOT, Guy CHEVALIER, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Ludovic GUERET, Franck CHIRON, Margot DUMAIS, Philippe BUTTAZZONI, Linda HERVÉ, Jean GOUARD

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Élodie COUTURIER pouvoir à Simon BRUNEAU

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Léa MARIÉ

DÉLIBÉRATION : 2026-030

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS ET DES ADJOINTS DE QUARTIER

DÉLIBÉRATION : 2026-030
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS ET DES ADJOINTS DE QUARTIER

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminé par le conseil municipal (TA Nantes, 22 mars 2016, n°1600701).

Chacune des listes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En application de l'article L 2122-4 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret.

Les adjoints de quartier mentionnés à l'article L.2122-2-1 sont désignés selon le même mode de scrutin que les adjoints. Ces postes sont intégrés à la liste soumise au vote au rang convenu par les candidats figurant sur cette liste.

Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

- Liste conduite par Monsieur Driss SAÏD

Après dépôt auprès du Maire des listes complètes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, le Conseil municipal est invité à procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et donc, l'ordre du tableau.

Le dépouillement du vote du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 45
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Driss SAÏD : 37 voix

La liste conduite par Monsieur Driss SAÏD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- SAÏD Driss, 1er Adjoint
- NOBLET Elsa, 2^{ème} Adjointe
- COUVEZ Éric, 3^{ème} Adjoint

- REBOUH Farida, 4^{ème} Adjointe
- BRUNEAU Simon, 5^{ème} Adjoint
- DUMÉRIL Marine, 6^{ème} Adjointe
- GENDEK Jocelyn, 7^{ème} Adjoint
- MERRIEN-MAAS Aude, 8^{ème} Adjointe
- TALLIO Christian, 9^{ème} Adjoint
- TENDRON Sarah, 10^{ème} Adjointe
- LECHAT Étienne, 11^{ème} Adjoint
- MARIÉ Léa, 12^{ème} Adjointe
- BUREAU Jocelyn, 13^{ème} Adjoint
- SACHOT Véronique, 14^{ème} Adjointe en charge du quartier Bourg
- QUÉDÉ Fabien, 15^{ème} Adjoint en charge du quartier Nord
- ROYER Soizic, 16^{ème} Adjointe en charge du quartier Centre
- CHAUVET Alain, 17^{ème} Adjoint en charge du quartier Est

Saint-Herblain le : 21/03/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Léa MARIÉ

Bertrand AFFILÉ



Transmise en Préfecture le : 21 MARS 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 21 MARS 2026

